

Thème : Relations rescapés - génocidaires

PAROLES CROISEES DE GENOCIDAIRES ET DE LEURS VICTIMES

Relations parfois tendues, parfois cordiales entre génocidaires et victimes. Les Rwandais vivent la complexité de cette réalité depuis le génocide de 1994, marqué dès le 7 avril à des tueries massives. Le génocide des Tutsi a fait près d'un million de morts, selon les estimations les plus couramment utilisées. Au lendemain du génocide, les prisons étaient trop pleines de présumés coupables et la justice classique complètement débordée. Le gouvernement rwandais a alors mis en place les juridictions Gacaca.

Celles-ci, à travers un mécanisme d'aveu et de réduction de peines, ont permis de libérer des milliers de prisonniers. Comment sont-ils perçus par leurs victimes ? Comment eux-mêmes voient-ils leurs victimes ? Ce dossier réalisé par Pascaline Biduda (Burundi), Franck Baku (RDC) et Chantal Namukunzi (Rwanda) présente un éclairage sur ces paroles et regards croisés entre victimes et leurs bourreaux. Il traite également de la nécessité de préserver la mémoire du génocide à travers, notamment, les mémoriaux dédiés aux victimes.

Des génocidaires repentis engagés dans les Travaux d'Intérêt Général

Certains génocidaires, après leur repentance et demande de pardon, estiment que leurs relations avec les victimes s'améliorent. Pour d'autres génocidaires en revanche, les victimes se montrent toujours hostiles à leur égard.

En 2003, un communiqué émanant de la présidence de la République rwandaise a annoncé la libération de plusieurs prisonniers génocidaires. N'étaient concernés que ceux qui s'étaient repentis et avaient plaidé coupables pour les crimes commis. Les bénéficiaires de cette mesure devaient retrouver la liberté après avoir purgé, néanmoins, le reste de leur peine en exécutant des travaux d'intérêt général (TIG).

Le premier groupe sorti en 2003 et le deuxième sorti il y a plus deux mois sont actuellement regroupés dans un camp construit en province de Gitarama, précisément dans le secteur de Ruyumba à environ 50 km au sud de Kigali, la capitale du Rwanda. Les « *tigistes* », comme on les appelle, ont commencé à exécuter ces travaux d'intérêt général (TIG) dont les trois objectifs principaux sont les suivants: contribuer à la reconstruction du pays, bannir la culture de l'impunité et réconcilier les Rwandais.

Les TIG se présentent comme une voie de sortie du « *monde diabolique* » pour les détenus génocidaires avant de revenir à la vie normale des « *personnes intègres* ». Les travaux qu'ils ont commencé à exécuter sont liés essentiellement à la taille des pierres qui seront utilisées ensuite dans la construction des rues à Kigali.

Pour s'enquérir sur les relations existant entre les victimes du génocide et les génocidaires ainsi que sur le climat qui règne entre ces deux groupes, une équipe de six journalistes provenant de trois pays des Grands Lacs (Rwanda, Burundi et RDC) s'est rendue au camp de Ruyumba. Ces journalistes participaient à un atelier de reportages conjoints organisé par l'Institut Panos Paris à Kigali du 16 au 22 octobre 2005 et portant sur le thème de « la justice face au génocide ». La visite au camp des TIG a été effectuée, en date du 19 octobre 2005, et a permis de rencontrer 778 « *tigistes* » dont 4 femmes. Tous les « *tigistes* », en uniforme bleue, se sont montrés satisfaits de cette peine du fait qu'elle constitue la dernière étape de leur sanction laquelle leur permettra de réintégrer la vie normale.

Rancoeurs pour les victimes, remords pour les génocidaires

Pour Liberata Nyirarunguru, une veuve de 44 ans, originaire de Rwamaraba en province de Gitarama, ses relations avec les victimes sont entachées de suspicion. *« Je suis accusée d'avoir livré l'enfant de ma voisine aux assassins. Les parents de cet enfant ne m'ont pas bien accueillie puisqu'ils ne m'ont pas pardonnée. Il y a eu même des problèmes après ma mise en liberté. Pour moi, je suis prête à vivre avec eux en paix, sauf que ces victimes ne veulent pas me pardonner »* révèle cette femme « *tigiste* ».

A ce sujet, Augustin Bizimana, âgé de 30 ans et originaire de Ruhengeri en district Kinigi, révèle avoir des remords sur les crimes commis. *« Après ma repentance et ma mise en liberté, j'ai le sentiment d'avoir été bien accueilli. Après, j'ai rendu visite aux proches des personnes que je suis accusé d'avoir tuées et ils sont venus me rendre visite à leur tour. J'ai des remords pour tous ces crimes que j'ai commis. Je sens que j'ai changé et je ferai tout mon possible pour aider ces victimes afin que nous puissions vivre en harmonie »* affirme-t-il.

Une bonne cohabitation entre certains génocidaires et les victimes

Certains génocidaires déclarent avoir été bien accueillis à leur retour sur leur colline d'origine. Quelques uns affirment même avoir demandé pardon à leurs victimes. Pour eux, les relations avec les victimes sont globalement bonnes. C'est l'avis de Viateur Bizimana, originaire du district de Ngenda, âgé de 34 ans. Accusé d'avoir participé à différentes attaques, il témoigne : *« Tous les habitants et même les victimes du génocide m'ont bien accueilli et depuis que j'ai été libéré dans le premier groupe de 2003 et que j'ai demandé pardon, nous vivons en bonnes relations avec les victimes et je sens un profond changement en moi »*.

Emmanuel Nzabamwita, originaire de la province de Gisenyi, district Kayove, âgé de 43 ans estime, quant à lui, avoir de bonnes relations avec le fils d'un couple qu'il a tué en 1994. *« J'ai été accusé d'avoir tué deux personnes (un homme et son épouse), j'ai plaidé coupable et demandé pardon à leur fils. Ce dernier m'a pardonné, actuellement on se rend de fréquentes visites et le climat est vraiment bon »* se réjouit-il.

Ces témoignages de repentis exécutant actuellement les travaux d'intérêt général montrent que la réconciliation entre les Rwandais est possible, mais cela exige des efforts conjugués des génocidaires et de leurs victimes ou rescapés du génocide.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'après le génocide rwandais qui a emporté environ un million des tutsi « *innocents* » et des hutu « *modérés* », le nombre des accusés pour ces atrocités s'élevait à plus de cent mille personnes détenues dans les différentes prisons du pays. Ce nombre élevé a constitué une charge énorme pour le pays. Les juridictions populaires Gacaca ont été instituées précisément afin de pouvoir juger un grand nombre d'accusés pendant une brève période. Si les procès avaient été instruits par la justice classique, le processus judiciaire risquait de durer environ un siècle.

Ainsi, les juridictions Gacaca ont permis à plusieurs détenus de dire la vérité et surtout de demander pardon et de se sentir prêt à vivre en harmonie avec les victimes du génocide. Cependant, il existe des présumés coupables de génocide qui ne veulent pas dire toute la vérité, qui nient toujours les accusations portées contre eux et se déclarent à leur tour victimes d'injustice. Pire encore, d'autres n'acceptent même pas qu'il y ait eu génocide au Rwanda.

Chantal Namukunzi
Journal *La nouvelle relève*
Kigali, Rwanda